

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 04 juin à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Karine BRUNEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Pouvoir(s) : 1

Votants : 14

Date de convocation : 29 mai 2026

Présents : BRUNEAU-CHAREIX-LARZILLIERRE-DESBORDES-MASSY-DELPUÉCH-GALTIER-TEIXEIRA-BERNARD-JOUVEAU-BEAUDOU-BRAUD-AGOT

Pouvoirs : DELAGE à BRUNEAU

Secrétaire : Carine BERNARD

Délibération N° 2026/26

Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE NEXON-MONTS DE CHALUS / DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR SIEGER A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

La Maire,

À la suite des élections municipales et au sein de l'intercommunalité il est nécessaire de désigner un membre du Conseil municipal pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Pour : 14 . Contre : 0 . Abstention : 0

DESIGNE Madame Karine BRUNEAU pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 04 juin 2026

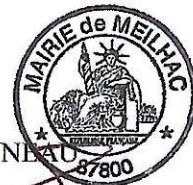
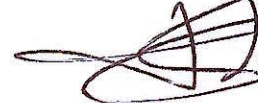
La secrétaire,

Carine BERNARD



La Maire,

Karine BRUNEAU



La Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.